Dossier de candidature des moniteurs/trices-étudiant(e)s au CRL

Prière de bien vouloir envoyer l’ensemble des pièces justificatives demandées ci-après à l’adresse suivante : crl.recrutement@univ-cotedazur.fr

Seuls les dossiers complets seront examinés par la commission de recrutement.

1. [ ]  **Fiche prévisionnelle** à compléter des [disponibilités semestrielles](https://univ-cotedazur.fr/formation/reussir-ses-etudes/scl/crl/fiche-des-disponibilites-previsionnelles) (à télécharger pour compléter).
2. [ ]  **CV** actualisé
3. [ ]  **Argumentaire** ou lettre de motivation en français ET anglais (ou autre langue selon le cas)
4. [ ]  [**Fiche de renseignements**](https://univ-cotedazur.fr/formation/reussir-ses-etudes/scl/crl/fiche-de-recrutement-biatss) à compléter au niveau des champs « A remplir par l’Agent » et dater
5. [ ]  Copie Recto/Verso de votre **Carte Nationale d’Identité ou passeport** (valide sur toute la période de recrutement)
6. [ ]  **Certificat de scolarité** ET **Carte étudiant** (pour l’année universitaire en cours)
7. [ ]  **Attestation** d’affiliation de **l’assurance maladie** ([ameli.fr](https://www.ameli.fr/)) couvrant la période considérée.

**ATTENTION** : si aucun numéro de sécurité sociale ou équivalent ne vous a été attribué au jour de votre recrutement, prière de fournir un extrait d’acte de naissance avec filiation, traduit en français (assermenté).

1. [ ]  **RIB** France à votre nom et prénom, avec entête et logo de la banque (copie véritable ou PDF, pas d’extrait ni de version ou de recopie texte issue de smartphone). Si vous êtes marié(e) et en compte joint, vos NOM et PRENOM doivent figurer sur le RIB (ex : M./Mme Prénom NOM et M./Mme Prénom NOM). Dans le cas contraire, ou compliqué à obtenir, adresser une copie de l’acte de mariage du livret de famille.
2. [ ]  **Attestation sur l’honneur** (sur papier libre : « Je soussigné, xxx, atteste que… »), datée et signée, précisant que vous n’avez AUCUN autre emploi durant la période dans une administration publique française dépendant du Rectorat : collège, lycée, université, organisme de recherche,… ainsi que à Université Côte d’Azur.
3. [ ]  *Si vous êtes étranger (hors UE)* : copie recto/verso du **titre de séjour (validité minimum jusqu’à la fin du semestre en cours). Le cas échéant, le récépissé de demande de titre de séjour, ou de renouvellement avec copie du précédent titre**.
4. [ ]  **Capture des résultats des tests** en langues si nouveau candidat (vous n’avez jamais travaillé en CRL).

# Adresses des tests à passer

* Anglais : <https://www.esl.fr/fr/test-de-langue-en-ligne/test-anglais>
* Espagnol : <https://www.esl.fr/fr/test-de-langue-en-ligne/test-espagnol>
* Italien : <https://www.esl.fr/fr/test-de-langue-en-ligne/test-italien>
* Allemand : <https://www.esl.fr/fr/test-de-langue-en-ligne/test-allemand>
* FLE : <https://www.esl.fr/fr/test-de-langue-en-ligne/test-francais>
* Portugais : <https://www.ifesp.com.br/teste-de-nivel>
* Russe : <https://www.transparent.com/learn-russian/proficiency-test.html>
* Chinois : <https://www.transparent.com/learn-mandarin-chinese/proficiency-test.html>
* Japonais : <https://www.transparent.com/learn-japanese/proficiency-test.html>
* Arabe : <https://www.esl.fr/fr/test-de-langue-en-ligne/test-arabe>

# Compléments

**Tout dossier incomplet ne sera pas présenté en commission**. Il y aura une commission de recrutement avant l'ouverture des CRL, puis pendant, « au fil de l'eau ». Différents critères sont examinés et pris en compte : disponibilités, langues proposées et mobilités vers d'autres campus.

La passation d'un autre test de niveau ou d'un oral en langue cible pourra vous être demandée afin de compléter votre dossier.

Petit rappel : les heures travaillées en CRL doivent être des heures libres, hors celles de vos cours, pause pédagogique et examen(s). Votre « employeur principal » reste Université Côte d’Azur en votre qualité d'étudiant/e. Les heures travaillées en CRL sont complémentaires sous statut spécifique de monitrice/teur-étudiant.e découlant du Code de l'Éducation, d'où la limite mensuelle imposée.

**\*LMD :** Licence, Master, Doctorat (article 8 du Décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pris en application de l'article L. 811-2 du code de l'éducation et fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.). Ce dispositif offert aux étudiants LMD n'est pas accessible aux étudiants en formation continue, CUEFLE, ERASMUS ...

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire : *crl@univ-cotedazur.fr*

La Direction du SCL et la coordination des CRL.

